Séance du 12 décembre 2014 à 20h30

Convocation du 08.12.14 affichée le 08.12.14

Conseillers en exercice : 11. Présents : 10. Votants : 11

PRESIDENCE : Chantal DUCOURET, Maire

PRESENTS : Chantal DUCOURET, Daniel LEBEURY, Gisèle LOZIER, Pierre ANTHOUARD, Philippe GOHEL, Bruno GUERARD, Christine ROBINE, Delphine QUERY-VALOGNES, et Julien BERTOT Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE

ABSENT : Didier LOIR a donné procuration à Delphine QUERY-VALOGNES

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE

TRAVAUX DE VOIRIE

Daniel Lebeury remet aux conseillers un tableau comparatif des devis reçus pour la réfection de voiries. Le coût total, qui fera l'objet d'un programme pluriannuel, est évalué entre 150 000 et 180 000 € HT. La commission chemins se réunira le 10 janvier prochain pour étudier les travaux à réaliser en 2015.
La commission étudiera aussi l'aménagement du bourg, pour la sécurisation de la traversée sur la RD 901 et, l'écoulement des eaux pluviales.
La Préfecture a accordé une subvention de 9 876 € pour le changement des fenêtres et portes, de la mairie et de la salle polyvalente.
Le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter cette somme à la réfection du parking de la salle, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et modifie le budget 2014 comme suit :
Article 1341 : + 9 876 € Article 2315 / 51 : + 9 876

RUE DE LA LAITERIE

Un riverain sollicite une meilleure signalisation de l'entreprise PRIMCO car, des camions s'engagent par erreur dans la rue de la Laiterie. Avec l'entreprise, des panneaux de signalisation seront installés.

LAVOIR DE LA COUPLIERE

L'assurance a versé la somme de 4 130,77 € en dédommagement du sinistre survenu au lavoir, le 2 octobre 2013.
Les entreprises seront commandées pour la restauration du lavoir.

VENTE DE TERRAIN RUE DE LA FORGE

M. et Mme Stephan « 17 rue Alexis de Tocqueville » souhaitent acquérir une partie du terrain communal situé derrière leur maison « rue de la Forge »
Le conseil approuve le principe de la vente. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

TRAVAUX DE BATIMENT

Le conseil municipal approuve le devis de B'Plast pour le changement de la porte d'entrée du logement « 18 rue Alexis de Tocqueville », pour la somme de 1 157,05 € TTC.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit, les tarifs de location de la salle polyvalente :

location	Tocquevillais(es)	hors commune
salle	150.00	200.00
dont arrhes	40.00	40.00
chauffage	50.00	50.00
vaisselle	1.00	1.50
supplément	16.00	32.00
caution	400.00	400.00
vin honneur sauf WE	50.00	50.00
Association	50.00 pour le chauffage, du 16 octobre au 30 avril, pour une location lucrative	prix habitant de Tocqueville

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, accorde, l'indemnité de gardiennage de l'église à M. Pascal PIEN, prêtre desservant l'église de Tocqueville et résidant à St Pierre Eglise ; au montant maximal fixé chaque année par le Ministère de l'Intérieur.

CYCLE DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide, à compter du 1er janvier 2015, que le cycle de travail de l'adjoint technique territorial chargé de l'entretien des voies, des espaces verts et des bâtiments communaux, sera le suivant :

Du 1er avril au 30 septembre : 18/35ème

Du 1er octobre au 31 mars : 14/35ème

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la création de 1 poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 15 janvier au 15 février 2015.

⊠ L'agent recenseur percevra la somme de 628 € net pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2015.

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

⊠ le conseil désigne un coordonnateur d'enquête qui peut être un élu ou un agent de la collectivité :

S'il s'agit d'un agent communal, il bénéficiera :

- d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle ;
- ou d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement ;
- ou d'une augmentation de son régime indemnitaire (sous forme d'I.A.T., I.F.T.S).

S'il s'agit d'un élu, il bénéficiera du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L2123-18 du C.G.C.T.

Mme le Maire ajoute que le recensement sera effectué par François Robine. Pour la première année, les habitants pourront se faire recenser sur le site Internet de l'INSEE.

BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin sera distribué dans les tous les foyers de Tocqueville, fin janvier.

Pierre Anthouard propose, pour le prochain bulletin municipal, de réaliser un article sur M. Maurice Anthouard, qui a été maire de Tocqueville pendant 36 années.

PEINTURE DE LA SALLE POLYVALENTE

M. et Mme Bertheau ont proposé de faire repeindre la salle polyvalente à leurs frais, par un artisan, pour que la salle soit prête lors de leur mariage, le 8 novembre dernier. La cérémonie civile s'est déroulée dans la salle par autorisation du Procureur mais, l'adjoint technique n'avait pas le temps de la repeindre entre la fin des travaux et le mariage. Mme le Maire a donné son accord aux travaux par un professionnel, la commune prenant le coût de la peinture à sa charge. Le conseil, à l'unanimité, approuve la décision du Maire et décide de rembourser le coût de la peinture à M. et Mme Bertheau, soit la somme de 345,18 €.

AFFAIRES DIVERSES

- Il sera demandé à plusieurs habitants d'élaguer les arbres de leur propriété, dont les branches touchent les fils électriques « rue de la Couplière ».
- Les associations de la commune seront invitées à une réunion, afin de mieux les connaître, de les faire se rencontrer et d'ajuster au mieux les subventions, pour continuer à les soutenir. Il leur sera aussi demandé un bilan financier et le n° SIRET (nouvelle norme comptable).
- M Leflamand a sollicité l'intervention du Maire concernant la réserve d'eau de M. Onfroy.
- Constatant que les visites de l'église sont rares en dehors de l'été et, en raison d'une recrudescence des vols dans la région, l'église sera ouverte tous les jours du 15 juin au 15 septembre et le week-end, les jours fériés ou sur demande, le reste de l'année.
- Mme le Maire et le conseil municipal présenteront leurs vœux aux habitants de Tocqueville le samedi 10 janvier 2015.

- A l'unanimité, le conseil donne son accord pour couper l'arbre situé devant la mairie, dont les branches sont dans les fils électriques et téléphoniques. Il sera remplacé par un espace floral.
- Le conseil ne donne pas suite à la demande de marquage des emplacements de stationnement des véhicules sur la place. Il ne souhaite pas transformer la place en parking.
- Afin de faire ralentir les véhicules circulant dans la partie étroite de la rue d'Ozeville, un ralentisseur sera mis en place.
- Avant de décider la poursuite du Plan Local d'Urbanisme, une rencontre aura lieu avec le SPANC, à la Communauté de Communes, le 19 décembre à 18h00.
- La commission des finances se réunira le vendredi 6 février pour préparer le budget 2015.
- Le conseil donne son accord à l'entreprise ATPL50, pour la pose de panneaux signalant son activité professionnelle, au village d'Ingleville.
- Le conseil donne son accord à M. et Mme Bertheau pour la pose de panneaux signalant leurs gîtes au lieu-dit La Laiterie « rue de la Gare ». Les panneaux seront implantés au carrefour de l'église.
- Mme le Maire présente les remerciements de plusieurs associations auxquelles la commune a versé une subvention.
- Le conseil accorde une coupe au club de judo de St Pierre Eglise, pour son tournoi de judo.
- Christine Robine sollicite l'installation d'un miroir, pour améliorer la visibilité des véhicules sortant de la rue de la Couplière, sur la RD 901.
- La prochaine réunion du conseil est fixée au vendredi 27 février 2015.

La séance est levée à 23h15.